

Le Département de Seine-et-Marne
accompagne les foyers les plus modestes

(FSL) ÉNERGIE

Fonds de Solidarité Logement

DU NOUVEAU
POUR 2023



ÉLARGISSEMENT
DES BÉNÉFICIAIRES

AUGMENTATION
DE 50 € / AN
DU MONTANT DE L'AIDE
attribuée aux
Seine-et-Marnais
en situation
de précarité



FLASHEZ-MOI, POUR CONNAÎTRE
LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION
OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE
SEINE-ET-MARNE.FR 

QU'EST-CE QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) ?

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) est un dispositif départemental accordant des aides financières (sous forme de prêt à rembourser et/ou de secours) aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...).

Le Département agit pour les Seine-et-Marnais en situation de précarité et accompagne les foyers les plus modestes.

Face à la hausse exponentielle du coût de l'énergie, l'assemblée départementale a décidé d'appliquer pour l'année 2023, des mesures exceptionnelles sur les aides du Fonds « énergie ».

CES MESURES 2023 SE TRADUISENT PAR :

Une augmentation de 50 € sur l'ensemble des aides « énergie », afin de soutenir les personnes les plus en difficultés.

Une réévaluation du plafond de ressources d'éligibilité aux aides « énergie ».

Une révision des barèmes d'attribution des aides FSL.

L'année dernière, le FSL a accordé plus de 5,3 M d'euros d'aides financières et est intervenu auprès de 2200 ménages dans le cadre de ses mesures d'accompagnement (accompagnement social lié au logement et aide à la médiation locative).

FLASHEZ-MOI,
POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION OU RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE SEINE-ET-MARNE.FR